



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

Association L'ETAPE

SIEGE SOCIAL : 20 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de l'association L'ETAPE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 09/06/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ETAPE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables relatif à la comptabilisation des remboursements de charges de personnel.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 mai 2026

DOUCET, BETH & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	948 317	726 096	222 221	237 474	15 253	6.42
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	640		640	640		
Total II		948 957	726 096	222 862	238 115	15 253	6.41
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 104	17 795	74 308	101 716	27 408	26.95
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	92 575		92 575	94 019	1 444	1.54
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement	3 664 054	19 065	3 644 989	3 195 848	449 141	14.05
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	578 880		578 880	598 234	19 355	3.24
Total III		4 427 613	36 860	4 390 753	3 989 818	400 935	10.05
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 376 570	762 956	4 613 614	4 227 933	385 682	9.12

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	926 160		926 160			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	359 051		359 051			
	Autres						
	Report à nouveau	2 046 012		1 776 646		269 366	15.16
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	336 133		269 366		66 767	24.79
	Situation nette (sous total)	3 667 357		3 331 224		336 133	10.09
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	1 740		3 501		1 761	50.29
	Provisions réglementées						
	Total I	3 669 097		3 334 725		334 373	10.03
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	19 730				19 730	
	Total III	19 730				19 730	
PROVISIONS	Provisions pour risques	33 400		33 400			
	Provisions pour charges	442 168		432 925		9 243	2.13
	Total IV	475 568		466 325		9 243	1.98
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	99 505		95 311		4 194	4.40
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	140 886		155 838		14 952	9.59
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	206 930		173 763		33 166	19.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 898		1 971		72	3.66
	Produits constatés d'avance						
	Total V	449 219		426 883		22 336	5.23
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 613 614		4 227 933		385 682	9.12

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

449 219

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	2 002 973		1 948 002		54 970	2.82
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	245 900		187 984		57 916	30.81
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 145		25 097		20 952	83.48
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	10 952		11 167		216	1.93
Total I	2 263 970		2 172 251		91 719	4.22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	850 793		895 918		45 125	5.04
Aides financières			1 703		1 703	100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	46 547		44 133		2 414	5.47
Salaires et traitements	627 575		620 762		6 813	1.10
Cotisations sociales	311 534		298 113		13 421	4.50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	38 360		37 963		397	1.05
Dotations aux provisions	21 451		18 077		3 374	18.67
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	19 730				19 730	
Autres charges	35 408		40 081		4 673	11.66
Total II	1 951 398		1 956 750		5 352	0.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	312 572		215 501		97 071	45.04

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	55 571		45 268		10 302	22.76
Autres intérêts et produits assimilés	6 787		8 299		1 513	18.23
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	62 357		53 568		8 790	16.41
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 065				19 065	
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	19 065				19 065	
2. Résultat financier (III-IV)	43 293		53 568		10 275	19.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	355 864		269 069		86 796	32.26
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			1 761		1 761	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			1 761		1 761	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 731		1 463		18 268	NS
Total des produits (I+III+V)	2 326 327		2 227 579		98 748	4.43
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 990 194		1 958 213		31 981	1.63
5. EXCEDENT OU DEFICIT	336 133		269 366		66 767	24.79

ANNEXE

SOMMAIRE

page
15

Faits caractéristiques de l'exercice - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	17

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	18
Etat des amortissements	18
Tableau de variation des fonds propres	19
Tableau de variation des fonds dédiés	20
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	22
Evaluation des immobilisations corporelles	22
Evaluation des amortissements	22
Titres immobilisés	22
Créances immobilisées	23
Evaluation des créances et des dettes	23
Dépréciation des créances	23
Evaluation des valeurs mobilières de placement	23
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	23
Disponibilités en Euros	23
Produits à recevoir	23
Charges à payer	24
Charges et produits constatés d'avance	24
Subventions d'équipement	24

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	25
Ventilation de l'effectif moyen	25
Valorisation des contributions volontaires	25
Honoraires des commissaires aux comptes	25

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	26
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 613 614.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 263 969.59 Euros et dégageant un excédent de 336 133.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Répartition du résultat

* Voltaire = 92 245 Euros

* Blanqui = 64 206 Euros

* Massena = 179 682 Euros

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

L'ASSOCIATION L'ETAPE Parcours Logement Jeunes a pour objet de prendre en compte les difficultés liées à l'accès au logement des jeunes, à leur insertion sociale et professionnelle et à leur accès à la culture et aux loisirs.

Pour ce faire, l'Etape se donne les objectifs suivants :

- Accueillir des jeunes de 16 à 30 ans, scolaires, étudiants ou actifs,
- Mettre à disposition de ce public des logements individuels ou partagés,
- Mettre en oeuvre des moyens qui permettent directement ou indirectement de favoriser leur promotion individuelle ou leur insertion dans la vie sociale et active.

Les moyens mis en oeuvre par l'association afin de remplir ses objectifs sont notamment :

- Une gouvernance qui définit la politique de l'association et actualise ses orientations. Cette gouvernance est composée d'une dizaine de membres, tous bénévoles, ayant exercés des responsabilités dans différents domaines d'expertise du secteur public ou privé, très impliqués, et au fait des actions engagées.
- Une équipe de professionnels salariés de l'association, assurant notamment la gestion administrative, les missions socio-éducatives ainsi que la maintenance du patrimoine en charge de l'association.
- Des relations partenariales et ce notamment avec l'UNHAJ, l'URHAJ, et l'AFFIL. L'association s'inscrit également dans les dispositifs des politiques locales et développe des partenariats avec toutes les instances susceptibles de pouvoir soutenir et enrichir l'accompagnement des jeunes : Ville, Région, Département, Etat...
- De plus, sur son territoire, l'association travaille en partenariat avec les principaux acteurs locaux intervenant dans le champ de l'action sociale, de l'emploi, de la santé et du logement. De cette façon, l'équipe peut orienter les jeunes vers les meilleures ressources de l'environnement institutionnel, leur permettant de mener à bien leur projet.

Son siège social est fixé au 20 boulevard Voltaire - 75011 PARIS.

L'association peut acquérir ou avoir la jouissance de locaux, assurer la gestion de résidences-sociales FJT ou développer tout autre dispositif nécessaire à la réalisation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

de son objet.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de faits significatifs sur l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction " dettes / autres fonds propres " modifiant divers règlements de l'ANC.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..) ainsi que sur des postes du bilan actif et passif.

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025.

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

Liste des opérations concernées

- Transferts de charges
- Produits et charges exceptionnelles
- Comptes supprimés

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

1/ Bilan

Selon le nouveau PCG des comptes ont été reclassés :

- Les provisions en 153xxx et 158xxx ont été reclassés en 152xxx
- Les IJSS reclassé du compte 438700 au 439000
- Les notes de frais en 467xxx ont été reclassé en 468xxx " Divers comptes créditeurs et charges à payer "
- Les produits à recevoir en 468700 ont été reclassée en 467xxx " Divers comptes débiteurs et produits à recevoir "

2/ Compte de résultat

- Diminution des charges de salaires du fait de l'inscription des remboursements de frais de personnel (IJSS et formation) au crédit des comptes de charges salariales

- Augmentation du résultat d'exploitation du fait de :

- * L'inscription des reprises de quote part de subventions d'investissements
- * L'inscription des produits de cessions des actifs immobilisés

Selon le nouveau PCG des comptes ont été reclassés :

- Les subventions en 740xxx ont été reclassés en 741xxx
- Les transfert de charges en 791xxx "Dégradations" ont été reclassés en 6152xx

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coûts d'acquisitions ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlements obtenus.

Amortissements de l'actif immobilisé: les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables: l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérances, l'association a opté pour le maintien de la durée d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Fonds dédiés

La partie des ressources (dons, subventions, ...) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée, conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif " Fonds dédiés " avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte " Reports en fonds dédiés ".

Les sommes inscrites au passif en " Fonds dédiés " sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des projets définis.

Impôts sur les sociétés

L'Association est assujettie à l'impôt sur les sociétés au titre des intérêts générés par certains placements financiers.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	368 207		1 080
Installations générales agencements aménagements divers	476 379		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 624		22 027
TOTAL	925 210		23 107
Prêts, autres immobilisations financières	640		
TOTAL	640		
TOTAL GENERAL	925 850		23 107

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			369 287	369 287
Installations générales agencements aménagements divers			476 379	476 379
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			102 651	102 651
TOTAL			948 317	948 317
Prêts, autres immobilisations financières			640	640
TOTAL			640	640
TOTAL GENERAL			948 957	948 957

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		309 269	10 894		320 163
Installations générales agencements aménagements divers		313 080	18 074		331 154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		65 386	9 392		74 778
TOTAL		687 736	38 360		726 096
TOTAL GENERAL		687 736	38 360		726 096
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 894				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 074				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 392				
TOTAL	38 360				
TOTAL GENERAL	38 360				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	926 160				926 160
Réserves	359 051				359 051
Report à nouveau	1 776 646	269 366		0-	2 046 012
Excédent ou déficit de l'exercice	269 366	269 366-	336 133		336 133
Situation nette	3 331 224		336 133	0-	3 667 357
Subventions d'investissement	3 501			1 760	1 740
TOTAL I	3 334 725		336 133	1 760	3 669 097

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation		19 730				19 730	
ACTION LOGEMENT		19 730				19 730	
TOTAL		19 730				19 730	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	65 537			65 537	
Autres provisions pour risques et charges	400 788	11 862	2 619	65 537	475 568
TOTAL	466 325	11 862	2 619		475 568

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 733	9 589	1 526		17 795
Autres provisions pour dépréciation		19 065			19 065
TOTAL	9 733	28 654	1 526		36 860
TOTAL GENERAL	476 058	40 516	4 145		512 428
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		21 451	4 145		
financières		19 065			

Les provisions pour risques et charges sont constituées afin de tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

L'association a constitué une provision retraite, une provision PPE et décidé de ne pas provisionner de perte d'exploitation sur cette exercice.

Provision PPE

La provision pluriannuelle d'entretien (PPE) a pour objet de couvrir les dépenses futures de maintien de valeur et commercialité des logements:

- rénovation des logements selon un programme pluriannuel défini,
- prise en compte de la perte d'exploitation pendant la réalisation des travaux.

La provision s'élève à 368 087 € à la clôture de l'exercice.

Provision pour risque d'exploitation

Du fait du report de l'ouverture de la nouvelle résidence HEBERT à Paris 18ème en 2030, l'association a décidé de suspendre le provision d'exploitation à venir.

La provision s'élève à 33 400 € à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	640	0	640
Autres créances clients	92 104	92 104	
Divers état et autres collectivités publiques	85 495	85 495	
Débiteurs divers	7 080	7 080	
TOTAL	185 320	184 680	640
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	457		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	457		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	99 505	99 505		
Fournisseurs et comptes rattachés	140 886	140 886		
Personnel et comptes rattachés	83 737	83 737		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 296	92 296		
Impôts sur les bénéfices	19 731	19 731		
Autres impôts taxes et assimilés	11 165	11 165		
Autres dettes	71	71		
TOTAL	447 392	447 392		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	53 738			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 544			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	85 555
Valeurs mobilières de placement	14 054
Total	99 609

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 179
Dettes fiscales et sociales	126 766
Total	157 945

Charges et produits constatés d'avance**Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la récupération sur le résultat est reporté à un exercice ultérieur.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits liés à l'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée sur un exercice ultérieur.

Subventions d'équipement

Les subventions suivantes ont été accordées à l'association L'Etape pour l'aménagement des espaces socio-éducatifs du Foyer des Jeunes Travailleurs:

- subvention d'investissement de 3 015€ notifié en 2021 et versé en 2022 par la CAF de Paris,
- subvention d'investissement de 3 479€ notifié en 2021 et versé en 2022 par la CAF de Paris,
- subvention d'investissement de 2 308€ notifié en 2021 et versé en 2022 par la CAF de Paris.

Les reprises suivent les rythmes des amortissements correspondant aux investissements réalisés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants****Volontariat associatif**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué pour des raisons de confidentialité.

Dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération directe ou indirecte de l'association.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	7
Employés	2
Total	14

L'association L'Etape compte un effectif ETP de 14 travaillants pour l'ensemble de l'association.

Les salariés partagent leurs temps de travail entre les 3 résidences.

Les clés de répartition sont donc les suivantes:

- Résidence Voltaire : 28.39%
- Résidence Blanqui : 26.72%
- Résidence Massena : 44.88%

Toutes les charges sociales et fiscales liées sont réparties dans la comptabilité de chacune de ces résidences en fonction de ces clés de répartition.

Valorisation des contributions volontaires

L'association n'a fait appel à aucun bénévole et n'a disposé d'aucune gratuité sur l'exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 088 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 088 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans SACC (Services autres que la certification des comptes) liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'estimation a été calculée en fonction des paramètres suivants :

- l'ensemble des salariés présents à la clôture sont pris en compte,
- Convention Collective Nationale des organismes gestionnaires de foyers et services pour les jeunes travailleurs (IDSS2336)
- départ à la retraite à l'âge de 64 ans à l'initiative du salarié
- profil de carrière à décroissance moyenne : 1%
- turn over : faible
- table de taux de mortalité : INSEE 2022
- taux d'actualisation : 3.60%

Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite est de 74 081€